



Assemblée générale

Distr. générale
21 février 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 – Centre CNUCED/OMC du commerce international

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa décision 53/411 B du 18 décembre 1998, l'Assemblée générale a approuvé les dispositions administratives révisées concernant le Centre CNUCED/OMC du commerce international décrites dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.3, par. 11).
2. Conformément à ces nouvelles dispositions, le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif. Il contient le plan général du projet de budget du Centre pour la première année du prochain exercice biennal et une estimation préliminaire des ressources à prévoir pour la deuxième année. La présente esquisse sera soumise simultanément à l'approbation du Comité du budget, des finances et de l'administration de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
3. Conformément aux nouvelles dispositions, les prévisions de dépenses du Centre sont exprimées en francs suisses.

II. Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour financer le programme d'activité du Centre du commerce international au cours de l'exercice biennal 2002-2003

4. Le Centre du commerce international est chargé d'exécuter le sous-programme 6 du programme 9 (Commerce et développement) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005¹.
5. Les estimations qui figurent dans l'esquisse budgétaire proposée représentent une augmentation de 3,7 % en termes réels. Une partie importante de cette augmen-

tation servirait à financer une réunion annuelle du Forum exécutif, manifestation qui a pour objet de renforcer la capacité des pays en développement et des pays à économie en transition d'élaborer et gérer des stratégies nationales de développement des exportations. Il s'est avéré que cette manifestation constituait un moyen très efficace de renforcer les liens de partenariat entre les secteurs public et privé dans le cadre du processus d'élaboration de stratégies. Inaugurée à titre expérimental en 1999 et organisée chaque année au moyen de fonds extrabudgétaires, cette manifestation fort utile nécessite désormais l'inscription de ressources au budget ordinaire. L'augmentation prévue permettrait également pour une large part de renforcer les propres compétences du Centre en matière de commerce électronique, phénomène qui revêt une importance de plus en plus critique dans le cadre de toute stratégie nationale de développement des exportations.

6. Le tableau ci-après donne une estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2002-2003, exprimées en milliers de francs suisses :

	Budget approuvé 2000-2001	Variation du montant des ressources	Estimation préliminaire aux prix de 2000-2001	Estimation préliminaire aux taux de 2002-2003		Total pour l'exercice biennal
				2002	2003	
Ressources nécessaires	59 444,0	2 244,0	61 688,0	30 221,8	30 322,8	60 544,6
Moins recettes	810,0		1 000,0	500,0	500,0	1 000,0
Montant net à répartir entre l'ONU et l'OMC	58 634,0		60 688,0	29 721,8	29 822,8	59 544,6
Part de l'ONU	29 317,0		30 344,0	14 860,9	14 911,4	29 772,3

7. On estime à 30 221 800 francs suisses, aux taux de 2002-2003, les ressources dont aura besoin le Centre, l'estimation préliminaire pour 2003 se chiffrant par ailleurs à 30 322 800 francs suisses. On compte que le Centre disposera chaque année d'un montant de 500 000 francs suisses correspondant à des recettes de diverses provenances. Sur cette base, la contribution annuelle de chaque organisation est estimée à 14 860 900 francs suisses pour 2002 et 14 911 400 francs suisses pour 2003.

8. Le projet de budget-programme détaillé du Centre pour l'exercice biennal 2002-2003 sera présenté à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC à l'automne 2001 sur la base des décisions qui auront été prises par l'Assemblée au sujet de la présente esquisse et compte tenu de la réaction du Comité du budget, des finances et de l'administration de l'OMC.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 6 (A/55/6/Rev.1).